



# Conseiller de branche

## Public

6 à 15 Stagiaires,  
Tous les militants exerçant la responsabilité de conseiller de branche à la fédération.

## Prérequis

Etre adhérent à la Cfdt, élu dans un conseil de branche, avec autorisation du syndicat de participer à la formation

**Animation :** C<sup>3</sup>

## Durée et recommandations

1 jour soit 7 heures

« Cette formation nécessite un travail préparatoire à distance en amont de la journée présentielle. »

## Les compétences ciblées

- Organiser et piloter l'activité d'une équipe
- Optimiser le fonctionnement d'une unité ou d'un service
- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Classer des documents pour assurer une traçabilité de l'information
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet
- Contribuer à une action de communication
- Rendre compte de son activité
- Prospecter un secteur pour recueillir des besoins et des informations
- Analyser des besoins et définir une proposition dans un domaine thématique

## Les objectifs pédagogiques

- Connaître la CFDT : ses valeurs, son organisation, son type de syndicalisme
- Comprendre les enjeux de la négociation de branche
- Connaître les rôles et missions du conseiller de branche

## Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.  
*Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.*

## Programme de la formation

### JOUR 1 :

- Accueil / présentations
- Retour sur les travaux préparatoires
- La hiérarchie de normes branche / entreprise et les orientations CFDT
- Les rôles et missions du conseiller de branche :
  - Animer un réseau dans son syndicat
  - Animer des réunions efficaces
  - Participer activement au conseil de branche
  - Impulser des pratiques syndicales dans les entreprises de la branche
- Vécu de formation et clôture



# Conseiller de branche

## Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

## Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C<sup>3</sup> pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C<sup>3</sup> permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

## Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C<sup>3</sup> sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

*Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C<sup>3</sup> afin d'adapter le processus pédagogique.*

**Renseignements :**  
Organisme de formation C<sup>3</sup>  
[c3@f3c.cfdt.fr](mailto:c3@f3c.cfdt.fr)  
[www.f3c-c3.com](http://www.f3c-c3.com)